

L'anguille menacée : un problème global, une réponse locale

La pêche à l'anguille est une pratique très ancienne, notamment dans les lagunes méditerranéennes. Etroitement dépendante du devenir du milieu, cette activité halieutique est un bon révélateur de la qualité de la lagune. Or, depuis la fin des années 1980, on assiste à une nette diminution des ressources. Même si le problème se situe probablement à un niveau mondial, la gestion se doit d'être considérée à un niveau local.. Quel est le degré de menace sur l'anguille? Quelle gestion est possible pour limiter les impacts tout en améliorant la qualité de la production, aux différentes échelles territoriales ?



Evolution du stock d'anguille : de la mer des Sargasses aux côtes européennes

L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) connaît une forte diminution de ses populations depuis une vingtaine d'années et est aujourd'hui menacée d'extinction¹. Cette espèce a la particularité d'être issue d'un site de reproduction unique situé en Mer des Sargasses (Atlantique Ouest). Les jeunes anguilles remontent ensuite vers les côtes européennes : il existe donc un seul et unique stock d'anguille au niveau européen.

Les causes précises de cette baisse ne sont pas clairement définies. On considère cependant la qualité des milieux, les barrages mais aussi la pêche comme des facteurs de pression sur l'anguille.

Les plans de gestion : une nécessité pour protéger et restaurer le stock



Comme le précise Simon Woodsworth, Coordinateur du CRPMEM LR (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon), la problématique de la pêche à l'anguille est une « actualité brûlante ». La Commission Européenne a en effet obligé en Septembre 2007 chaque Etat Membre à élaborer un plan de gestion avant la fin 2008, visant à la reconstitution des stocks d'anguille. Le

CRPMEM LR, de part son rôle réglementaire, est donc actuellement en train de participer à la définition d'un plan de gestion de cette espèce pour le Languedoc-Roussillon.

L'échelle de la gestion de cette espèce est un vrai problème dans la mesure où

¹ Annexe 2 CITES, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

chaque zone de pêche peut subir des mortalités différentes. De la région, à l'Union Européenne en passant par chaque Etat Membre : la gestion de l'anguille est un problème global qui doit se gérer aussi de manière très locale. En effet, les décisions européennes impliquent ensuite des mesures de gestion régionales et appliquées au niveau de chaque bassin hydrographique.

Les lagunes méditerranéennes, impactées par les polluants chimiques

Dans les milieux lagunaires, les débarquements de poissons sont majoritairement constitués de jeunes anguilles de petites tailles. En Languedoc-Roussillon, les anguilles argentées (prêtes à retourner en Mer des Sargasses pour se reproduire) sont représentées dans de faibles proportions.

Concernant l'impact des polluants sur les anguilles, plusieurs études complémentaires sont nécessaires sur l'état des connaissances sur les polluants et les pathogènes pouvant impacter les anguilles. L'exemple des PCB (polychlorobiphényles), produits chimiques qui polluent fortement les sédiments et menacent notamment les populations d'anguilles dans la région méditerranéenne. Depuis plus de vingt ans les méfaits des PCB sont de notoriété publique et engendrent souvent des interdictions de consommation et de commercialisation. De nombreuses études sont en cours actuellement afin d'évaluer les véritables taux et leurs risques étant donné qu'ils diffèrent selon les stations de pêche.

S'intéresser à ces pollutions est fondamental car en Méditerranée la plupart des pêcheurs lagunaires exploitent l'anguille. Le chiffre d'affaire atteint 4 millions d'euros pour les pêcheries : l'anguille est ainsi une ressource patrimoniale et socioéconomique très importante pour les pêcheries de la région.

De quel œil les pêcheurs voient-ils alors la nouvelle réglementation ?



Comme le précise Simon Woodsworth, il y a une grande différence en matière de mise en oeuvre du plan de gestion entre la façade Atlantique et Méditerranée. Contrairement à la tendance générale, depuis 5 à 10 ans, on observe sur les lagunes méditerranéennes une stabilité des captures. De plus en Languedoc-Roussillon, la pêche est peu comparable à l'activité halieutique globale: petits navires, petites capacités... Ainsi, les pêcheurs ne se sentent pas « les premiers prédateurs sur cette espèce » comme le souligne Simon Woodsworth, et aspirent à une « pêche durable ». Alain Bonafoux, président du SIEL (Syndicat mixte des Etangs Littoraux) mais également ancien pêcheur, ne voit pas d'un très bon œil l'idée de réduire la période de pêche à l'anguille comme le préconise le plan de gestion local. Il proposerait plutôt un dédommagement financier aux pêcheurs capturant les anguilles dites fines ou argentées (stade de l'anguille précédant la reproduction) en échange du relâché de ces dernières dans leur milieu. De son point de vue, « cela est complètement réalisable d'un point de vue financier, et ce

mode de fonctionnement est finalement assez répandu dans l'agriculture par exemple, pourquoi ne pas s'en inspirer chez les pêcheurs ? ».

Etudier pour mieux préserver

Les populations d'anguilles diminuent, c'est un fait avéré. Comme le remarquait Nicolas Dupré (CEPRALMAR, Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes en Languedoc-Roussillon), l'anguille est considérée comme une « espèce-parapluie ». Autrement dit : toute mesure de gestion prise pour l'anguille sera bénéfique pour son écosystème. On comprend alors qu'en la protégeant, ce sont les milieux lagunaires que nous protégeons en Languedoc-Roussillon.

Cependant, nous ignorons encore le facteur principal de diminution des stocks d'anguilles. Le projet de règlement européen ne porte que sur la pêche alors qu'il est probable que la pêche ne soit pas la seule cause de cette diminution. Comme le dit Claude Putavy, (DIREN Rhône Alpes, chargé du COGEPOMI, comité de gestion des poissons migrateurs), « il nous manque actuellement beaucoup de données pour la façade méditerranéenne ». Les plans de gestion doivent donc aujourd'hui impliquer des recherches supplémentaires. Espérons alors que projets de recherche et réglementations européennes et locales convergeront à l'avenir vers une gestion intégrée de l'anguille.

Propos recueillis par Alice SAINTVANNE, Master 2 BGAE (IEGB), Université de Montpellier II

**Contact: Simon Woodsworth, coordinateur au CRPMEM LR,
crpmem.lr@wanadoo.fr**

Bibliographie:

- **Plan de gestion de l'Anguille en France :** http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/poissons-migrateurs/plan-anguille/plan-anguille-france_volet-national.pdf

- **Plan de gestion de l'anguille volet local Rhône Méditerranée :**
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/docs/poissons-migrateurs/plan-anguille/plan-anguille-france_volet-local-RMed.pdf

Autre information : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieux-continentaux/poissons/plan-anguille.php>